

Pour qui sont les commandes de Manwangari ?

Le nouveau "méga-ministre" Manwangari, vient de faire par une lettre confidentielle, une commande de grenade pour dit-il la Police de Sécurité Publique.

Cette lettre, pour un non averti peut paraître anodine, une lettre administrative sans plus. N'empêche qu'elle provoque la panique au sein de la population pour deux raisons. D'abord sa confidentialité, ensuite Manwangari

Coin de Samandari



n'a pas jugé bon de réserver copie à aucune autre autorité.

La peur est d'autant plus justifiée qu'on remarque une plus grande intensification d'armement de jeunes Tutsi de Musaga, Nyakabiga, Ngagara et

Cibitoke. La filière d'approvisionnement ne serait autre que celle des casernes où l'inquiétude de la population qui se demande pour qui sont réellement destinés les commandes de Manwangari!

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE
CABINET DU MINISTRE

Bujumbura, le 21.5.1994

N°205.01/123./94.-

Objet: Dotation grenades à la PSP

CONFIDENTIEL

A Monsieur le Ministre de la Défense Nationale

à BUJUMBURA

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de votre autorité la dotation en grenades défensives pour la Police de Sécurité Publique.

En effet, dans ces moments de crise où nous constatons qu'il y a des gens armés de grenades, il est impérieux qu'une institution de l'Etat, telle que la Police de Sécurité Publique, soit dotée de grenades défensives pour éviter que l'un ou l'autre de ses commissariats ne tombe dans les mains de l'ennemi.

Au cas où notre demande serait agréée, je vous demanderais de mettre temporairement à la disposition de cette Police quelques instructeurs pour leur apprendre le maniement et tactique liés à l'usage de ces armes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE s.l.

Jaan-Baptiste MANWANGARI

Signature et sceau officiel du ministre.

* Au Nord de la Jamaïque, au cours d'une opération appelée "dissolution de la population" (aimablement appelée désarmement de la population) une patrouille voit un homme couché à terre, blessé, un couteau planté dans le dos. Il gémit et crie au secours. Et un des militaires de réagir : "Haut les mains, vous êtes en état d'arrestation ! Motif : Port d'arme sans autorisation.

Les minorités au Burundi, un problème mal posé

C'est surtout depuis les élections de Juin 1993 que l'on a commencé à murmurer sur la question des minorités au Burundi. Dans les échanges et débats qui auguraient la nouvelle ère pluraliste, beaucoup (les batutsi pour la plupart) attireraient toujours l'attention sur la nécessité d'une distinction entre une majorité politique et une majorité ethnique. Cet argument était surtout destiné à fermer le caquet à ceux qui, de l'ethnie qui s'estimait sous-représentée dans les appareils politico-administratifs sous le monopartisme ; l'ethnie hutu. Depuis le putsch du 21 Octobre 1993 qui a emporté la vie du Président Ndadaye et certains de ses proches collaborateurs, les défenseurs de la majorité politique d'hier plaident aujourd'hui en faveur des minorités ethniques et politiques. Ces notions restent mal définies dans le contexte burundais et commencent déjà à cantonner une partie de la population dans les sortes de ghettos ethniques, avec tous les risques de complexes que cette approche du phénomène de minorités peut engendrer.

ethniques ou qui se reconnaissent comme tels cohabitent depuis des siècles : les Bahutu, les Batutsi et les Batwa. L'unanimité se dégage quant à l'écrasante majorité des bahutu 80% pour certains, 85% selon d'autres. Que ce soit un peu plus ou un peu moins, cela ne change rien au débat. Les Batutsi et les Batwa se partagent le reste dans des proportions déséquilibrées et constitueraient des minorités selon certains. Mais une représentation minoritaire au point de vue numérique constitue-t-elle de facto une minorité sociologique qui doit bénéficier des mécanismes de protection comme certains le prétendent?

Autrement dit, que renferme sociologiquement cette notion de minorité? Une minorité dans un pays a des caractéristiques qui la distingue du reste de la population. On parlerait même d'un certain particularisme qui souvent est d'ordre culturel : la langue, le mode de vie, les croyances... Pour se déclarer minoritaire, un groupe doit présenter des spécificités qui font de lui une entité sociale qui peut revendiquer des droits pour défendre ces spéci-

DES MINORITES ETHNIQUES.
Au Burundi, trois groupes

Suite en page 7

Les minorités au Burundi, un problème mal posé

suite de la page 6

ficités. La plupart du temps, ces mécanismes de protections sont mus sur pieds pour se prémunir contre les risques d'un non respect de ses spécificités, de ces pratiques culturelles qui sont le fondement même de ces minorités. Au Burundi, bien malin qui trouvera ces spécificités à caractère culturel pour les différencier ethnies, sauf peut-être chez les Batwa qui souffrent plus d'une exclusion que d'autre chose.

Quant aux Bahutu et aux Batutsi, ils cohabitent, partagent les mêmes croyances religieuses, et pratiquent même des mariages interethniques, sauf dans les périodes

de crise aiguës comme on en connaît actuellement. Autant affirmer que, froidement analysés, ni les Batutsi, ni les Bahutu n'ont des spécificités culturelles particulières à sauvegarder les uns par rapport aux autres. Les traits de ressemblances sont de loin plus dominants que ceux qui les distinguent. Loin de nous, l'intention d'occulter le phénomène des ethnies au Burundi, puisque les gens se reconnaissent dans telle ou telle ethnie. Nous voulions montrer tout simplement que même numériquement, les Batutsi ne constituent pas une minorité sociale qui doit bénéficier des mécanismes parti-

culiers de protection.

DES MINORITES POLITIQUES.

Parler d'une minorité politique dans le cadre d'un système politique pluraliste est un non sens. Si cette minorité signifie le ou les groupes, les partis politiques qui n'ont pas pu mobiliser les électeurs pour constituer une majorité politique, alors les défenseurs d'une telle conception n'ont rien compris à la compétition politique. Les politologues parlent dans ce cas d'OPPOSITION et non de minorité.

La nuance est de taille. L'opposition se bat pour qu'un jour, à la fin d'une échéance électorale elle puisse emporter la majorité des suffrages et acculer ainsi ses adversaires politiques dans l'opposition. L'usage de la notion de "minorité politique" perd alors son sens ou devient tout simplement le voeu du refus de la compétition et donc, d'un échec.

Pourquoi alors certains partis politiques préfèrent-ils s'appeler les "minorités politiques" plutôt que "des opposants" ou utilisent l'un pour l'autre?

LE VERITABLE PROBLEME.

Cette attitude est en réalité dictée par deux courants : Le premier pour qualifier l'extrémisme. Il s'oppose à toute idée d'alternance politique (Agateka aho kanye!).

Le second est celui des gens qui sont réellement inquiets quand à leur avenir politique car, craignant effectivement la tyrannie d'une majorité qui ne pourrait les laisser émerger. Ce sont notamment ceux qui veulent une démocratie élitiste, c'est-à-dire celle qui exclut la masse du débat politique. Entre les deux courants le fossé est grand.

Ce qu'ils ont de commun, c'est qu'ils ont interprété la victoire du FRODEBU comme étant le début de la tyrannie d'une majorité qu'ils qualifiaient d'ethnique car, ayant une conception ethnique de la lutte politique. Le problème qui se pose est que les deux font une fuite en avant et s'adonnent à un jeu malsain de blocage des institutions grâce au capital économique et militaire qu'ils ont accumulé pendant des années. La mise en avant des droits des minori-

tés au Burundi ne devient donc qu'un camouflage de certains politiciens soucieux de défendre leur propre survie politique et économique et non celle de leur ethnie. Mais un obstacle se dresse sur le chemin de leur entreprise : c'est celui des droits. Car en effet, comment peut-on assurer le droit des minorités tout en faisant fi de ceux de la majorité? Et quel mécanisme peut rassurer les uns et les autres, sinon le respect du droit de chaque individu? Là est le véritable problème. Le manque de réponse à ces questions les pousse alors à un jusqu'au-boutisme qui frise la folie. D'où le bain de sang provoqué par leur clientèle dont la plus déterminée est celle des laissés-pour-compte d'un système économique de plus en plus impitoyable et exclusif.

S.S.

**POUR VOS
ANNONCES
ET PUBLICITES
TELEPHONEZ
AU 22 07 68**

Coin de Samandari

* Dans une petite ville au Sud de l'Inde, le Chef du "Parti des quémadeurs des postes" (ABASABA IBITI en dialecte local) tient une conférence de presse : - "Nous devons protéger la minorité ethnique", déclare-t-il; - qu'est-ce à dire ? demande un journaliste; - c'est-à-dire que nous devons tout faire pour donner à la minorité ethnique des

privileges que les autres n'ont pas, montrer à tous que ses membres sont plus égaux que les autres.

Et un des membres de l'assistance de faire observer :

- Drôle de minorité qui se retrouve majoritaire partout où il y a du profit : à l'armée, aux banques et assurances, à la magistrature et j'en passe !